

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

Présents : M. Stéphane ISSANCHOU, maire

MM. Jean PIMENTEL et Frédéric PELLETIER, adjoints

Mmes Yana CROLET, Amélie PIMENTEL, Natacha RICHARD et Patricia VERPILLAT, MM. Anthony GOYET et Jérémy MONNARD.

Absents(es) Excusé(es) : MM. Alexandre CHARDON (pouvoir à M. Stéphane ISSANCHOU) et Julien GARNIER

Secrétaire de séance : Patricia VERPILLAT

Le quorum étant atteint, M. le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

Au vu des évolutions du contexte sanitaire actuel, M. le maire indique que la séance est publique sous réserve du respect des mesures barrières (nombre de places limitées pour le public, port du masque et désinfection obligatoire).

M. le maire précise que le précédent conseil n'a pu avoir se tenir faute de quorum, de nombreux élus étant retenus par leur activité professionnelle ou en congés.

Approbation du dernier compte rendu

Les comptes rendus des 17 juin et 22 juillet 2021 n'appelant aucune remarque, ils sont validés à l'unanimité.

1/ Présentation des décisions valant délibérations :

M. le maire présente les décisions prises valant délibérations (art. 2122-22 du CGCT) et dont il est tenu de rendre compte au conseil municipal.

▣ Vente du tracteur tondeuse ISEKI :

Suite à la livraison du nouveau tracteur tondeuse en mai, il a été décidé la vente de l'ancienne tondeuse ISEKI SG 173 en l'état. M. le maire informe que le tracteur tondeuse ISEKI a été vendu en juillet au prix de 1 500 €.

2/ Annualisation du temps de travail de l'employé communal :

Les différentes missions effectuées par l'employé communal sont soumis à la saisonnalité du travail. De fait la répartition des heures de travail n'est pas en corrélation avec la charge effective de travail. Actuellement l'employé communal travail 17 heures par semaine soit 3 h le lundi matin, 7 h le mardi et le vendredi.

M. le maire rappelle que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par le conseil municipal, après avis du comité technique du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale. Il précise que la commune peut définir librement les modalités du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées.

M. le maire signale que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. Ceci à un double objectif :

- de répartir le temps de travail de l'agent pendant les périodes de forte activité (printemps-été) et le libérer pendant les périodes de faible activité (automne-hiver),
- de maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes de faible activité. Ainsi les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes de faible activité.

La commune a sollicité le comité technique le 22 juin et celui-ci a émis un avis favorable le 29 juin 2021.

Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des missions techniques et afin de répondre aux mieux aux besoins de la commune et des usagers, M. le maire propose d'instaurer, pour l'employé communal, un cycle de travail annualisé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider, à compter du 1^{er} janvier 2022, le cycle de travail annualisé suivant :
 - période hivernale (1^{er} octobre au 31 mars) : travail mardi et vendredi, soit 14 h./semaine,
 - période estivale (1^{er} avril au 30 septembre) : travail lundi, mardi et vendredi soit 20 h./ semaine.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Afin de simplifier l'entretien de certains secteurs (talus), Mme VERPILLAT propose la plantation d'arbustes ou plantes vivaces. Ces secteurs seront définis avec l'aide de l'employé municipal.

3/ Motion sur de projet de contrat Etat-Office National des Forêts 2021-2025 :

M. le maire donne lecture du message de M. Dominique JARLIER, président de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et précise que l'Association des maires du Jura soutien cette action.

La FNCOFOR alerte ses adhérents d'un projet du gouvernement d'augmenter les contributions des collectivités propriétaires forestières pour le financement de l'ONF. Parallèlement le futur contrat Etat-ONF prévoit la suppression de 500 emplois temps plein à l'ONF. Les communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre budgétaire de l'ONF et subir une dégradation du maillage territorial par la suppression de postes sur le terrain. Ceci d'autant que les collectivités ont soutenus la filière bois et ses emplois dans le cadre d'un contexte mondial de pénuries de matières premières et que la situation sanitaire critique de la forêt française impacte fortement les budgets locaux. Le prochain contrat prévoit notamment les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an. »

M. le maire propose au conseil municipal de soutenir la motion de la FNCOFOR par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de soutenir la motion de la FNCOFOR ;
- autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette motion.

4/ Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées d'ECLA

M. le maire donne lecture du rapport d'évaluation des charges transférées de 2020. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées s'est réunie le 9 juillet 2021, et a établi le présent rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2019 et 2020, ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le rapport d'évaluation des charges transférées en 2019 et 2020 établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 9 juillet 2021.

5/ Avis sur le pacte de gouvernance d'ECLA

M. le maire donne lecture du projet de Pacte de gouvernance tel qu'il a été présenté à la Conférence des Maires du 16 juin dernier. Les conseils municipaux des communes d'ECLA doivent rendre un avis concernant ce Pacte dans un délai de 2 mois, après réception du projet, comme prévu par la loi, soit au plus tard le 1er octobre 2021.. Ce dernier devra, ensuite, être validé par le Conseil communautaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au Pacte de gouvernance d'ECLA.

6/ Affouage 2021-2022 :

M. PELLETIER présente l'estimation de l'ONF établie pour l'année 2021-2022. Suite à ces informations, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de réserver aux affouagistes, les parcelles n° 40 af d'une superficie de : 7,20 ha. Et 41 af d'une superficie de 4,31 ha. Le délai d'exploitation est fixé avant le 17 avril 2022 et le débardage avant le 29 mai 2022. Le prix reste fixé à 5,60 € le stère.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie, avant le jeudi 7 octobre 2021 à 19h. Elles devront être à jour de leur paiement d'affouage 2020-2021. Un acompte de 20 € sera demandé à l'inscription, accompagné d'une attestation de responsabilité civile et après avoir pris connaissance du règlement d'affouage qui leur sera remis. Il est rappelé que le règlement précise que les activités liées l'affouage sont interdites les dimanches et jours fériés.

Les trois responsables désignés sont : MM. Frédéric PELLETIER, Jérémy MONNARD et Anthony GOYET.

La question de la gestion des places de stockage des bois d'affouage est évoquée. M. le maire rappelle que l'entretien des parcelles (fauchage) est à la charge de l'ensemble des affouagistes déposant du bois sur les places de stockage. Par ailleurs le stockage de bois sur les parcelles communales dédiées n'est autorisé que pour le seul bois d'affouage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que tout bois stocké sur les places de dépôts communales sera considéré comme du bois d'affouage et donc de fait stéré au prix de l'affouage en vigueur.

7/ Représentants communaux à l'association foncière rurale de Publy

M. le maire donne lecture du courrier de la chambre d'agriculture concernant le renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de remembrement. La commune doit désigner 4 propriétaires fonciers.

Deux membres ne souhaitent pas renouveler leur mandat. La commune propose de désigner les propriétaires suivants : Anne-Claire PELLETIER, Gérard ECOIFFIER, Bernard VERNROY et Laurent ECOIFFIER.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable et valide cette proposition.

4/ Informations et questions diverses :

▫ Rapport d'activités 2020 d'ECLA :

En application de l'article L5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente le compte rendu d'activités d'ECLA pour l'exercice 2020 transmis le 9 septembre.

Crise Covid : Distribution de 37 000 masques en mai. Les pertes financières pour ECLA s'élèvent à 738 000 € (perte des recettes)

Renouvellement du bureau suite aux élections (M. BORCARD - président d'ECLA)

ECLA : 32 communes – 34 317 habitants

Personnel : ECLA emploie directement 188 agents répartis dans différentes filières + 48 agents mis à disposition par la Commune de Lons le Saunier + 8 postes direction (service partagé avec Lons).

Finances de la collectivité : Budget principal 2020

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Recettes	25 238 853,37 €	7 875 672,77 €
Dépenses	22 650 701,38 €	4 679 679,20 €
Résultat de clôture 2019	0,00 €	- 2 745 243,69 €
Résultat de clôture 2020	1 307 913,86 €	4 476 231,70 €
Résultat avec report	1 307 913,86 €	459 808,55 €

Résultat total avec report : 1 767 722,41 €

Le rapport informe sur les différentes compétences exercées par ECLA : le développement économique, l'eau et l'assainissement, la voirie, le service des ordures ménagères, l'environnement, le transport et l'accessibilité, l'habitat et l'urbanisme, le développement numérique, le tourisme, la culture, le sport...

Le rapport d'activité 2020 d'ECLA est consultable en mairie aux heures d'ouverture au public.

▣ **Compétence planification de l'urbanisme :**

Le conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021 a pris acte de l'opposition des communes au transfert de compétence de la planification de l'urbanisme à ECLA le temps de la construction d'un projet collectif au niveau de l'agglomération.

▣ **Véhicule communal :**

M. le maire informe de la réception de la fourgonnette OPEL Combo en remplacement du tracteur communal. Ce véhicule a été équipé d'un attelage et d'un intérieur de protection bois.

Le tracteur communal Case IH 533 a été à la vente aux habitants du village courant de l'été. Une seule personne a soumissionné mais avec une proposition inférieure au prix de retrait fixé. Le tracteur sera mis en vente sur site internet de petites annonces.

▣ **Déploiement de la fibre optique :**

La commune a rencontré MM. GUY (Vice-président d'ECLA en charge du numérique et IEHL (chargé de mission numérique) concernant la finalisation du déploiement de la fibre optique sur le village.

Les travaux du lotissement du Pinson, de la route de Binans et de la rue sur la Croix sont terminés et éligibles à la fibre. Concernant la gare de Publy, ce secteur devrait être raccordé dans le cadre du déploiement mais aucun délai n'est avancé à ce jour. Pour les Montagniers, ce secteur devrait soit être raccordé dans le cadre du déploiement de la fibre par le conseil départemental soit dans le cadre d'un financement spécifique nécessitant l'autorisation de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse).

Enfin ORANGE doit corriger les erreurs de localisation concernant la rue des Trois Fontaines et la rue de Beauregard.

▣ **Aménagement de sécurisation de la RD 4 :**

M. le maire indique, suite à l'appel d'offre lancé en août, les deux entreprises retenues :

- lot n°1 – travaux d'aménagement : Entreprise EIFFAGE à Courlaoux pour un montant de travaux de 32 947,00 € HT.

- lot n°2 – signalisation : Entreprise SIGNAUX GIROD à Besançon pour un montant de travaux 7 512,20 € HT.

Les travaux devraient débuter en octobre et seront encadrés par le service « voirie » d'ECLA.

▣ **Commission Environnement d'ECLA - 21 septembre 2021 :**

Mme CROLET fait un retour sur la réunion dont le thème était l'énergie. Trois axes principaux ont été développés : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

L'objectif est de faire des propositions de solutions afin de provisionner des crédits sur le budget 2022 d'ECLA pour financer ces actions.

Des projets concrets ont été évoqués (réduction de l'éclairage public, point de co-voiturage, sensibilisation sur les économies d'énergies...) et il a été proposé de réfléchir sur des actions communales à mettre en œuvre.

Les projets de centrales solaires citoyennes ont également été abordés, notamment le recensement des secteurs potentiellement favorables. Ceci grâce à un outil, le cadastre solaire, dont une formation à l'utilisation proposé par ECLA. Une étude est également en cours pour analyser la consommation sur les complexes sportifs gérés par ECLA.

▣ ***SIE L'Heute La roche – 22 septembre 2021 :***

M. GOYET informe le conseil de la réunion du syndicat et de la visite des installations de la station de Mirebel.

Le point sur l'avancement de différents travaux a été exposé. Les réfections du réseau sur Crançot sont terminées. Sur Mirebel ce sont 1000 ml de réseau ont été remplacés pour un montant de 343 000 €. Le SIE a profité des travaux pour repositionner des compteurs à l'extérieur des habitations lorsque cela était possible (50 compteurs externalisés).

▣ **Cérémonie du 11 novembre :**

M. GOYET a été contacté par l'Écho des Fayards pour la cérémonie du 11 novembre. La participation de l'Écho des fayards sera réservée pour la cérémonie.

▣ **Divers :**

Corvée de réfection du chemin de Beauregard :

Suite à la livraison du granulat à Binans – chemin de Beauregard, M. le maire rappelle que ce matériau est destiné à la réfection de la voirie communale et n'a pas vocation à être utilisé par les administrés sans autorisation préalable. Il déplore ce genre d'incivilité qui nuit à la communauté.

Il souligne également la nécessité de respecter la limitation de vitesse sur ce chemin afin d'en limiter la dégradation.

Départ de Mme TRESY – appartement de la cure :

Mme TRESY, locataire d'un appartement communal a signifié son congé signifié à la commune à compter du 5 novembre 2021. M. Jean PIMENTEL signale que des travaux de réfection seront nécessaires avant de relouer l'appartement.

Le conseil charge M. le maire d'évaluer les travaux et de faire établir des devis.

Places de dépôt :

M. le maire rappelle que les déchets sont interdits à la place de dépôt, à savoir palettes, bois de construction, bâche plastique, placoplâtre, polystyrène, ferraille... Une répartition des zones de dépôt et une signalisation ont été mises en place et il invite les utilisateurs à respecter cette organisation.

Sécurisation de l'esplanade :

M. le maire signale les travaux d'abattage d'un tilleul sur la place de l'esplanade effectué cet été. D'autres travaux d'élagage sont indispensables pour sécuriser le site.

Le conseil municipal charge M. le maire de faire le nécessaire.

Conditions de location de la salle communale :

Afin de faciliter la gestion de la location de la salle communale, M. le maire propose de préciser les conditions de réservation en indiquant que le dossier de location doit être finalisé (demande de réservation, documents signés et chèque de caution déposé en mairie) au moins 3 semaines avant la date souhaitée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide cette proposition.

Opération Brioches APEI

M. le maire rappelle que l'opération brioche de l'Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis (APEI) de Lons le Saunier se déroulera à Publy du 24 au 26 septembre.

Carte e-jeunes

L'ensemble des e-cartes jeunes ont été distribuées sur la commune.

Proposition de collecte de dons alimentaires e-carte jeune

Mme RICHARD informe l'arrêt des bons repas pour « Les resto du Coeur » avec la e-carte jeune. Cette opération a été remplacée par la possibilité de faire des dons alimentaires à différentes associations. Elle propose que les jeunes du village organisent une collecte sur le village. Contact sera avec l'ALPB pour organiser ce projet.

Le prochain conseil municipal se réunira exceptionnellement le lundi 18 octobre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

S. ISSANCHOU	A. CHARDON	J. PIMENTEL	F. PELLETIER
	<i>Excusé</i>		
Y. CROLET	A. PIMENTEL	N. RICHARD	P. VERPILLAT
J. GARNIER	A. GOYET	J. MONNARD	
<i>Excusé</i>			